



# ***GROUPEMENT EMPLOYEURS SANTÉ SERVICES***



Café CPTS#15 – 19 janvier 2024





# Groupement d'employeurs dédié aux libéraux



- ☞ Réponse à un besoin formulé par les libéraux et notamment les CPTS de NA
  - Aider au développement des nouvelles organisations de santé
  - Accompagner sur les nouveaux métiers
  
- ☞ Mise en œuvre du groupement d'employeurs santé services (GESS)
  - En capitalisant sur le dispositif fonctionnant depuis 2 ans en Pays-de-la-Loire
  - Initiative de l'URPS Médecins Nouvelle-Aquitaine de mutualiser et pérenniser dans une démarche inter-régionale : aujourd'hui 7 régions
  - Investissement de 7 URPS ML pour couvrir les investissements et fonds de roulement (sans aucune rétrocession financière sur les revenus du groupement)
  - Association Loi 1901 à but non lucratif



## Pour qui ?

Le GESS propose en Nouvelle-Aquitaine **un service complet en Ressources Humaines** aux **médecins libéraux** et aux **CPTS**.

Pour les **CPTS** recrutement des métiers suivants :

Coordinateur CPTS

Chargé de mission

Assistant  
administratif



## Pour qui d'autre ?

Salariés des **cabinets et groupes médicaux, maisons de santé** :

Assistant médical

Secrétaire médical

Coordonnateur MSP

Professionnel de  
santé

**Équipes de soins spécialisés**

Coordonnateur ESS

Assistant  
administratif

Assistant médical

Autre professionnel  
de santé

Pour les **SAS** :

Opérateur de soins  
non programmés

Assistant  
administratif



# Un service expert complet

## Aide au recrutement

- Rédaction / diffusion fiche de poste
- Analyse des candidatures : pré-sélection
- Animation des entretiens de recrutement

## Portage administratif du contrat de travail

- Contrat de travail, bulletins de salaire, déclarations légales, fiscalité
- Respect des obligations : entretien annuel, suivi médical, compte formation, actualisation droit du travail et convention collective ...

## Interface avec les salariés

- Gestion des demandes des salariés ou employeurs
- Aide au dialogue, prévention et gestion des conflits
- Formations et avantages sociaux

## Fin du contrat

- Cadre juridique adapté
- Gestion de la rupture de contrat

👉 **Expertise assurée par des professionnels dédiés aux RH en secteur libéral**

👉 **Sécurité juridique** pour l'employeur comme pour les salariés



# Les avantages



## Pour l'**adhérent**

- Assistance au **recrutement selon les besoins** exprimés ou **transfert** de personnel
- **Mise à disposition** du salarié : l'adhérent est le patron opérationnel
- Toutes modalités contractuelles (CDI, CDD, temps partiel ...) et possibilité de remplacement (absence programmée)
- **Sans contrainte** administrative
- En **sécurisant le cadre** juridique

## Pour le **salarié**

- **Garanties** de bonne gestion sociale et financière (cadre contractuel, fiches de salaires, mutuelle, prévoyance, médecine du travail, évolutions du contrat ...)
- Suivi du contrat et des compétences : **entretiens** annuels, démarches de **formation** ...
- **Convention collective** (personnel des cabinets médicaux - IDCC 1147) et **avantages** sociaux du groupement
- Possibilité de temps partagé (plusieurs structures avec 1 seul employeur) ou de rebond (en fin de contrat vers une autre structure)



# Comment ça marche et à quels prix ?

## Adhérer au GESS pour bénéficier des services

- |   |          |
|---|----------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Médecin à titre individuel ou structure libérale sous soumise à TVA</li><li>• En tant qu'adhérent, participation à l'AG de GESS</li></ul> | 50€ / an |
|---|----------|

## Embauche selon la prestation souhaitée

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Portage du contrat <b>avec recrutement</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Forfait selon le profil</li><li>○ Si nécessaire, refacturation des frais engagés (déplacements ...)</li></ul></li></ul> | Assistant ou secrétaire = 500€<br>Autre profil = 1.000€ |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Portage du contrat <b>sans recrutement</b></li></ul>  | Tous profils = 250€                                     |

Au moment du recrutement : versement d'une avance de trésorerie de 2 mois de salaire brut chargé (1 mois pour les cabinets individuels)



# Comment ça marche et à quels prix ?

## Mise à disposition : facturation mensuelle comprenant

- **Coût global du salaire + 10%** de frais de gestion plafonnés
- Note de frais éventuelle
- Toutes sommes engagées pour le salarié (visite médicale, indemnités de rupture de contrat...)

Coût global du salaire  
+ 10% (min de 125€ et max de 250€)  
+ autres frais au réel

Cette somme inclut :

- Le salaire avec charges patronales
- Le traitement des variables : arrêt maladie – congés payés – heures supplémentaires...
- L'édition et l'envoi du bulletin de paie
- L'évolution du contrat : gestion de la période d'essai, avenant, prime...
- L'appui aux démarches administratives et financières liées à la formation
- Procédure disciplinaire et rupture du contrat

**Logiciel de gestion en Ressources Humaines (LUCCA)** accessible au salarié et à l'adhérent



# Comment procéder concrètement

👉 Inscription en ligne :

- L'inscription s'effectue avec un numéro RPPS
- Utiliser celui du Président de la CPTS

[ge-santeservices.org](https://ge-santeservices.org)

👉 Accès à toutes les informations, prise de contact

**Inscription Professionnel de Santé Libéral**

**1 Identité**      **2**

Civilité\*

Numéro RPPS\*

Nom\*

Prénom\*

**SERVICE RECRUTEMENT**

JE PRENDS CONNAISSANCE DES :

JE SOLLICITE LE GE SANTÉ SERVICES POUR L'EMBAUCHE DE :



# QUESTIONS / REPONSES



## Informations:

Vous souhaitez en savoir plus ?

Site du GESS

<https://ge-santeservices.org>

